



Cette certification atteste que le MAAC a réautorisé le **Club d'avion téléguidé d'Alma [Club 633, Zone N]**

Pour effectuer les catégories de modélisme suivantes : **exposition statique intérieure**

À l'endroit suivant ou à partir de l'endroit suivant : **Galeries Lac-St-Jean**, 1055 avenue du pont sud, Alma QC, QC (intérieur) (48.535, -71.647)

**Cette autorisation est subordonnée à la condition que tous les membres qui utilisent ce site respectent le Code de sécurité de MAAC applicable, les règles du club ou de l'événement. MAAC fournit ce qui suit :**

Ce site est approuvé pour l'affichage statique à l'intérieur.

Ce site est situé à 1,6 nm d'Alma (CYTF), un aérodrome certifié.

**Aucune activité de mannequinat en plein air n'est autorisée.**

La conformité à la RCA reste une responsabilité individuelle.

Toute modification des règles ou procédures du club sur la base de laquelle cette autorisation a été délivrée doit être envoyée au MAAC.

**Cette autorisation est valide jusqu'à ce que le Club d'avion téléguidé d'Alma [Club 633, Zone N] ne renouvelle pas son adhésion au MAAC, se dissolve ou ne se conforme pas aux exigences ou aux demandes du MAAC.**

Président, MAAC

2024/12/03

Date